

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 1^{er} juillet à 18 h 30

Présents : Gilles ORY, Agnès RAGOT, Patrick VUILLIER, Gérard BAULIEU, Didier MOREAU, Pascal JANUEL, Pascal DIMANCHE, , Bruno CATTENOZ, Alan BLANCHOU, Jean-Philippe MILLE.

Absents excusés : Blandine EBRARD, Laetitia PETITJEAN (procuration à Pascal Dimanche), Olivier CHEGNION (procuration à Pascal JANUEL), Catherine POLETTI-COTTON (procuration à Jean-Philippe MILLE), Stéphane MAGNIN.

Ordre du jour

Construction du bâtiment de mairie : point de situation
Fontaine : point de situation
Plantation : point de situation
Lotissement : point de situation
Borne électrique : point de situation
Avenant convention ADS avec GBM
Règlement de publicité information
ADAT – RGPD avenant
Réfection peinture salle des fêtes
Nomination coordonnateur recensement
Plan de sauvegarde

Approbation du procès-verbal de la réunion du 12 avril 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. Patrick Vuillier est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Construction du bâtiment de mairie

L'avis d'appel à la concurrence a été publié. Les pièces du marché sont téléchargeables sur la plate-forme « marchés-securises.fr ». La date limite de remise des offres est arrêtée au 30 juillet à 18h.

Déconstruction et reconstruction de la fontaine dite « du bas »

Les subventions de GBM (20%) et du conseil départemental (30%) sont actées. En ce qui concerne la subvention DETR (30%), elle fait l'objet d'un report en 2025.

Plantation au Vernois

Projet de plantation d'arbres sur la parcelle cadastrée ZB 52 d'une contenance de 1ha 24a.
Coût 17 100 € ht.



Borne électrique pour recharge de véhicules

Implantation sur le parking du terrain multisport. Déclaration de travaux en cours d'instruction

Lotissement « Les Aulnes »

Parcelle 3 : mise en vente sur le site « Le Bon Coin » et auprès de constructeurs de maisons individuelles. Actuellement, marché de ventes de terrains constructibles atone.

Finition des voiries courant septembre pour un coût de 24 945,60 € ttc. (Desset TP)

Avenant convention ADS avec GBM

Par délibération en date du 26 octobre 2016, la commune a confié au service instructeur du droit des sols de GBM, l'instruction de différents actes d'urbanisme. Pour ces mêmes actes, la commune n'avait pas fait le choix du forfait optionnel post décision.

Par cette nouvelle délibération, la commune décide de confier également au service instructeur ADS le forfait optionnel (suivi de chantier et contrôle de conformité) pour les actes suivants :

Permis de construire Maison Individuelle,

Permis de construire à enjeux,

Permis d'Aménager,

Permis de démolir

Coût : 60 €/acte - Option par type d'actes pour l'ensemble de ce même type d'actes

Vote pour : 13

Règlement Local de Publicité Intercommunal : information avec prise d'acte par le CM

Le Conseil municipal prend acte de la présentation des orientations générales du Règlement Local de Publicité Intercommunal. Ce document de présentation, outil de protection du paysage et du cadre de vie, a pour objet d'encadrer les conditions d'installation des publicités, enseignes et pré-enseignes (emplacements, surfaces, caractère lumineux, nombre de ces dispositifs...) sur le territoire communautaire.

Avenant pour les missions d'un Délégué de Protection des Données par l'ADAT.

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) (*Règlement UE 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016*) impose aux collectivités le recours à un Délégué à la Protection des Données (DPO) en leur sein ou externalisé pour la protection des données à caractère personnel. Dans le cadre de ses missions optionnelles, l'ADAT propose la prestation de DPO à ses collectivités adhérentes moyennant un coût d'abonnement annuel de 250 € ht/an (communes de 301 à 1000 habitants). L'objet est d'informer et conseiller le responsable du traitement ou le sous-traitant ainsi que les employés qui procèdent au traitement sur les obligations qui leur incombent en matière de protection des données.

Vote pour : 13

Réfection de la peinture de la cuisine et hall d'entrée de la salle des fêtes

Mise en concurrence en cours

Plan de sauvegarde communal

Le Conseil municipal ne donne pas suite à l'offre du groupement de commandes GBM (Le prix de la prestation est de 5 490 € HT par commune). Ce plan de sauvegarde sera élaboré en interne.

Vote pour : 13

Nomination d'un coordonnateur recensement

Proposition : Monique Vienny

Vote pour : 13

Divers

IntraMuros

Le conseil municipal valide son adhésion à la plateforme IntraMuros qui permet d'accéder en temps réel à toutes les informations de la commune et du bassin de vie. Application gratuite pour les utilisateurs. Abonnement mairie : 20€ ht/mois.

Vote pour : 13

Fermeture de classe.

Patrick Vuillier, Président du syndicat scolaire, fait état de la décision d'une fermeture de classe à la rentrée de septembre. Il rappelle les actions menées tant par le syndicat et les communes membres que par les parents d'élèves pour surseoir à cette fermeture.